CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

1. Pour la ville, 10 piastres mexicaines.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins qu'avant que celui qui voudra s'abonner son abonnement, on ne fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

3. Les Avis du public ou annonces ne seront pas insérés, ou ne seront pas dans une seule langue. Le prix est de DIX PIASTRES pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion et chaque insertion *subséquente coûte moitié* moins.

4. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront traités aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire au prix de dix piastres par chaque ligne et par chaque insertion.

5. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié, seront publiés jusqu'à ce qu'on les ôte, aux frais de ceux qui les auront ordonnés.

6. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

7. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

8. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement une gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

9. Les portraits de l'Abeille n'ont le droit ni de prêter au abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nlle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Mabry.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chas Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hunter.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Thomas Cusack.

Ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNÉ & BECKWITH, Agents.
25 fév 22 et 23, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, 6e marcheur et à bonne promotion, capitaine Mizy, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 5 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans, Les Mardis Jeudis. Samedis.
Du Bayou Sara, Les Lundis, Mercredis, Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour le confortable des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

JOHN DOUGLASS.
22 mars-ant

POUR TOMPKINSVILLE.—Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Swift, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à [31juin] JOHN KILSHAW. JR.

POUR PHILADELPHIE—5 juillet—Le beau navire ELIZA, capitaine Abby Gardner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira le 5 juillet. Pour fret ou passage, s'adresser vis à vis le poteau no 62 ou à

J. REED & Co, 25, rue Royale.
30 juin

POUR PHILADELPHIE.—Le beau navire ELIZA & ABBY, capitaine Gardner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment.—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 55, ou à

JAMES REED & Co.
1 juin

POUR NEW YORK—Le brick COBRAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds de pont, ayant avec la cargaison, pour encore recevoir environ 400 barils. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à

EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.
1 juin

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA, (Texas)—La goélette neuve URCHIN, doublée en cuivre, capitaine Bridges, sera expédiée dans le port précité. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti ou à

HARROD & QUARLES.
30 juin 24, rue de la Douane.

POUR TAMPICO.
(Passage seulement.)
La goélette fine voilière CREOLE, capitaine Fink, ayant en cargaison engagée, partira le 27 courant. S'adresser au capitaine à bord ou à

JOHN CROSBY,
22 juin—7t rue du Camp, n. 38.

POUR TOMPKINSVILLE.—Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Swift, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à [31juin] JOHN KILSHAW. JR.

POUR PHILADELPHIE—5 juillet—Le beau navire ELIZA, capitaine Abby Gardner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira le 5 juillet. Pour fret ou passage, s'adresser vis à vis le poteau no 62 ou à

J. REED & Co, 25, rue Royale.
30 juin

POUR PHILADELPHIE.—Le beau navire ELIZA & ABBY, capitaine Gardner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment.—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 55, ou à

JAMES REED & Co.
1 juin

POUR NEW YORK—Le brick COBRAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds de pont, ayant avec la cargaison, pour encore recevoir environ 400 barils. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à

EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.
1 juin

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA, (Texas)—La goélette neuve URCHIN, doublée en cuivre, capitaine Bridges, sera expédiée dans le port précité. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti ou à

HARROD & QUARLES.
30 juin 24, rue de la Douane.

POUR TAMPICO.
(Passage seulement.)
La goélette fine voilière CREOLE, capitaine Fink, ayant en cargaison engagée, partira le 27 courant. S'adresser au capitaine à bord ou à

JOHN CROSBY,
22 juin—7t rue du Camp, n. 38.

POUR MATAMOROS—La goélette américaine, fine voilière HALCYON, capit. Dickinson, partira incessamment pour fret ou passage s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse no. 27½.

POUR LA VERA CRUZ—La goélette mexicaine CARMEN, capitaine Sanchez, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

A. M. MIRANDA & Co.
17 juin—6 85, rue St Louis.

POUR MATAMOROS—La goélette mexicaine VENUS, capitaine Abzens, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou passage, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & fils.
16 juin

POUR TAMPICO—Le brick mexicain fin voilier DELEYTE, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu.—Pour fret ou passage s'adresser à

J. PRATS & fils.
16 juin

POUR CAMPÊCHE.—La goélette SANA MARIA, capitaine Gomez, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira samedi prochain.—Pour fret de 100 barils ou passage s'adresser à bord ou à

J. PRATS & fils.
16 juin

POUR LE LAC SABINE—La goélette fine voilière et doublée en cuivre VAN BUREN, capit. Holland, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à

W. BRYAN, 36 Vieille Levée.
16 juin

Pour les Attakapas.

POUR LA HAVANE, (passage seulement.)—La goélette neuve VIDETTA, capitaine F. Turner, ayant son chargement complet, partira incessamment. S'adresser à

A. M. MIRANDA & Co.
1 juil

POUR LA HAVANE.—Le beau brick FRANCES, capitaine Gives, partira pour le port ci-dessus jeudi prochain 30 courant; ayant de beaux emménagements, il peut prendre 5 ou 6 passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à

R. GRONING & Co.
29 juin 104 Gravier.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

R. GRONING & Co.
(16 juin)

POUR LA HAVANE—La goélette espagnole BELLA YNES, étant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co
21 juin rue Toulouse, no 27

A VENDRE—La goélette fine voilière DE KALB, prête à faire voile. S'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & co
24 juin

A FRETER.—Un navire de première classe et neuf pouvant prendre 1200 balles; il est en bon ordre et recevra de fret et se transportera à aucune destination du port. S'adresser à

HARROD & CHARLES, 24 Douane.
30 juin

A LOUER OU A FRETER.—La goélette fine voilière doublée en cuivre ELIZABETHANE, du port de 80 tonneaux est prête à prendre du fret aux conditions s'adresser à [17 juin] COTTON & Co, 24 rue de la Douane.

A FRETER.—La barque anglaise A. I. TRITON, capt. Graves, du port de 506 tonneaux, est maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à

T. BARRETT & Co.
14 juin

A FRETER.—La navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Roten, du port de 279 tonneaux, et prêt à recevoir son chargement S'adresser à

T. BARRETT & Co.
14 juin

A FRETER.—Pour un port de l'île de Cuba, la goélette espagnole VIZCAYNA, du port de 124 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre. Pour les conditions, s'adresser à

A. M. MIRANDA & co. 85, rue St. Louis.
11 juin

A FRETER.
La goélette FLORA, capitaine Appleton, du port de 90 tonneaux, calant 5 pieds d'eau avec sa cargaison, est prête à faire voile. Pour conditions, s'adresser à

JAS. REED & Co.
7 juin rue Royale No. 25

SIROP anti-goutteux de Coffe les Bouble.—En dépôt chez [illegible] centaines de demi-bouteilles, [illegible] et hautement recommandé pour tous les maux de gorge et rhumatisme chronique [illegible]

A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

200 PANIERS vin de Champagne supérieur mousseux argent: 200 paniers Chambertin et Bon Bogne, à vendre par

J. LEBLANC & Co.
24 juin rue Royale, n. 103

Avis de Banques et de Compagnies.

Compagnie d'Assurance de l'Océan, Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.

Le président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les certificats six mois, payable le 10 courant.

WM. TUFTS, Secrétaire.

COMPAGNIE du Chemin-à-Coulisses d'Atchafalaya.—La versement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera due et payable, samedi le 2 juillet prochain, à la maison de Banque, No. 39, rue du Camp

R. G. DIXON, caissier.

Extrait de la Charte—
Dixième règlement fondamental—18me section.

Si aucun actionnaire manque de faire encun de ses paiements, du montant de la somme de vingt-cinq piastres sur chaque action, lorsque cette somme sera due, cet actionnaire ne peut faire valoir la somme ou sommes ci-devant payées sur action y souscrit.
22 juin

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle. Orléans, le 2 Juin

ON PREVIENT toutes les personnes qui ont du bois de charpente, ou route autre espèce de matériaux au Bassin Carondelet, d'avoir à les faire enlever d'ici une semaine; à défaut de quoi ces articles seront saisis pour paiement de wharfage et de l'amende encourue, conformément aux réglemens de la Compagnie.

EVARISTE WELTZ,
Capitaine de Port.

BANQUE DE CARROLLTON—Les résolutions suivantes ont été adoptées par le bureau de direction de cette institution, à leur séance de mardi le 19 courant.

Vu que c'est l'opinion de l'avocat général de la Louisiane que les premiers souscripteurs de la Compagnie du chemin à coulisse de la Nouvelle Orléans et Carrollton ont, par la 18e section de la charte de mars 1835, droit au dividende de la banque sur le montant total de leur fonds audeuxu de l'intérêt au taux de 5 pour cent qui leur a été payé jusqu'au premier décembre dernier, au même taux que les nouveaux souscripteurs;

Résolu qu'une piastre et quarante et un cents leur soit payée, étant la balance due sur le premier dividende, déclaré le 30 d'avril 1835.—

Avis est par le présent donné que cette somme sera payée sur demande faite à la banque. Par ordre,

23 juin JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DE LA BOURSE

AVIS—Un paiement de dix piastres par action sera dû et payable dans les bureaux de la Banque, vendredi 1er. juillet prochain.

Par ordre de la direction.
6 juin—23 R. BRENAN, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Correll, John Kilshaw, jr
Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—3t

BANQUE DE CARROLLTON.

Le comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de son paiement, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiemens qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.

16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ATCHAFALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.

CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donné donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—3t

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,

15 juin R. G. DIXON, caissier.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.
ETAT DE LA LOUISIANE.

PROCLAMATION PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que j'ai été informé, d'une manière officielle, qu'un mourtre a été commis dans la paroisse d'Orléans, le vingt quatre de juin courant sur la personne d'un certain John Cherry, et attendu aussi que le meurtrier ou les meurtriers se sont soustraits à la justice; j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation, offrant une récompense de deux cent cinquante piastres, à toute personne ou personnes qui arrêteront et conduiront à l'une des prisons de l'Etat, l'assassin ou les assassins; et je requiers par ces présentes tous officiers civils et militaires dans cet état, et aussi tous les bons citoyens, d'aider et de contribuer à livrer à la justice le meurtrier ou les meurtriers.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce trentième jour de juin mil huit cent trente six, et dans la 60me année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat
2 juil

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre]
Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER.—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS. 19 Chartres.

A LOUER.—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc; située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

16 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.

S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK.
26 mai 105 rue de Chartres.

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hebert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une belle citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au 18, rue de la Douane. 13 juin—1t

LATASTE & BRULATOUR—offrent à vendre en débarquement de l'Anacréonique, de Bordeaux:

50 Caisses de 24 1/2 bouteilles Liqueurs superfines assorties.
125 Caisses de 12 bouteilles do do
50 Paniers anisette superfine do do
200 do do qualité inférieure.
20 Caisses fruits à l'eau-de-vie.
Eau-de-vie vieille, fine, champagne 1825.

D'importations antérieures—Vins rouge en bouteilles et en caisses—Vin blanc en caisses—Champagne blanc, qualité; Bourgogne mousseux et rouge, Volney, Richebourg, Chambertin.

Ils offrent également à vendre en débarquement du Général Fry, qui arrivera sous peu de jours, 3 à 400 caisses fruits à l'eau-de-vie.
16 juin 96, Rue Royale.

CIGARRES—100 milliers débarqués et à vendre par ROBERT H. WHITE
22 juin rue des Magasins, n. 35

CIRARRE, &c—800 barils graisse; 1500 barils Pitch Rosin; 500 barils whisky rectifié; 5 ditto bourbon; 500 de farine, en débarquement et à vendre par

ORAIN & MANON,
22 juin 7, Nouvelle Levée.

A VENDRE—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situées. Pour les conditions qui seront très favorables, et pour plus amples renseignemens s'adresser à

2 mars 6m L. MILLAUDON.

BUEANS Convenables pour le marché Mexicain—Robes, ceintures, gaînes et rubans assortis, à vendre par caisses à des termes avantageux.

J. LEBLANC & Co.
24 juin rue Royale, n. 103.

VOITURES.—Les Souscrits ont maintenant en magasin quinze voitures, récemment reçues de Newark et de New-Haven, qu'ils offrent à des prix modérés et à des termes accommodants.—Les habitans qui auraient besoin de bonnes voitures de familles feraient bien d'envoyer leurs ordres immédiatement à

H. BRACH & Co.
60 juin Rue Royale, 48.

GRAISSE—6000 barils graisse de Cincinnati de première qualité, à vendre par

G. DORSEY,
2 juil rue de la Nouvelle Levée, No. 26

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Grivier—Vente par le régistier des testamens—Vendredi quinzième jour de juillet 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du trente et un mai 1836, à midi, l'exposerai en vente publique, à la Bourse encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu Jean Gravier, savoir:

Vingt deux lots de Terre dans l'Ile borné par les rues Poydras, St. Paul, Perdido et Gironde, savoir:

Un lot de terre, situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, formant une des encoignures des rues St. Paul et Poydras, et mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 20 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Les lots nos. 2, 3, 4, 5 et 6, attenant les uns aux autres, et ayant les mêmes dimensions que le lot ci-dessus 1.

Le lot no. 7, formant l'encoignure des rues Poydras et Gironde, et mesurant 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Gironde, et 30 pieds, 6 pouces 2 lignes de hauteur sur la ligne du fond.

Le lot no. 8, mesurant 20 pieds de face de la rue Gironde, 107 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot numéro 9, et 30 pieds dans le fond.

Les lots numéros 9 et 10, attenant l'un à l'autre, et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 8.

Le lot no. 11, formant l'encoignure des rues Gironde et Perdido, et mesurant 14 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Gironde, 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 113 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 12, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 12, attenant au lot no. 11, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 113 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 13, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 13, attenant au lot no 12, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot no. 15, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 15, attenant au lot no. 14, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot no. 14, 105 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no 16, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 103 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 17, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 17, attenant au lot no. 16, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 103 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 16, 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Paul, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Les lots nos 18, 19 et 20, attenant les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St Paul, sur 107 pieds de profondeur, entre des lignes parallèles.

Le lot no. 21, mesurant 49 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds de profondeur, et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, qui le sépare du lot no. 22.

Le lot no. 22, mesurant 36 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Gironde, sur 107 pieds de profondeur, et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, qui le sépare du lot no. 21.

Vingt lots de Terre, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Gironde, Hevia et St. Paul, savoir:

Le lot no. 1, formant une des encoignures des rues Poydras et St Paul, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes dans le fond.

Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, attenant les uns aux autres et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 1.

Le lot no. 8, formant une des encoignures des rues Poydras et Gironde, et mesurant 26 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Gironde, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14, attenant les uns aux autres, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Gironde, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur, entre des lignes parallèles.

Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20, attenant les uns aux autres, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur, entre des lignes parallèles.

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, tenant face aux rues Hevia, Gironde et St. Paul, ayant (mesure américaine) environ 215 pieds de face à la rue Hevia, environ 127 pieds de face à la rue Gironde, environ 121 pieds de face à la rue St. Paul, et bornés dans le fond par la ligne nommée la ligne de Jacques Moquin.

Un lot de Terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, tenant face aux rues Hevia, Gironde et Fréret, ayant (mesure américaine) environ 197 pieds de face à la rue Hevia, environ 102 pieds de face à la rue Fréret environ 126 pieds de face à la rue Gironde, et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Un lot de terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, tenant face aux rues Hevia, Fréret et Ste. Marie, ayant (mesure américaine) environ 195 pieds de face à la rue Hevia, environ 95 pieds de face à la rue Fréret, et environ 57 pieds de face à la rue Ste. Marie, borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Un lot de terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, tenant face aux rues Hevia, Fréret et Ste. Marie, ayant (mesure américaine) environ 230 pieds de face à la rue Hevia, et environ 44 pieds de face à la rue Ste. Marie, borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, tenant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jonas, ayant (mesure américaine) 453 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Perdido, et 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Jane.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, tenant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, ayant (mesure américaine) 42 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue de la Commune, 428 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, et 428 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Bolivar.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, tenant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Bertrand, et 453 pieds 3 pouces et 1 ligne face à la rue Bolivar.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, tenant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, ayant (mesure américaine) 195 pieds 3 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Poydras, et 389 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar.

Un lot, de forme irrégulière, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, tenant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Poydras, 271 pieds 9 pouces et 1 ligne face à la rue Bertrand, 389 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Bolivar, et 189 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

Les susdites propriétés seront vendues conformément à un plan qui sera exhibé à la Nouvelle Bourse avant et pendant le jour de la vente.

Conditions de la vente: Un dixième comptant, la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 juin—30

SUCCESSION de Slocomb.—Vente par le régister des testamens.—Samedi, seizième jour de juillet, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire no. 1000, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Samuel Slocomb ainsi que pour le compte de James Erwin, afin d'effectuer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot ou portion de terre, connu comme terrain du moulin à scie" situé audessus de cette ville, et ayant, mesure américaine, 191 pieds 10 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, et s'étendant en profondeur sur la continuation de la rue Louise, a 258 pieds 1 pouce jusqu'à une ligne qui le sépare de la corporation de la ville et sous la propriété de Samuel Hart, et deux ayant sur ladite ligne de division 165 pieds jusqu'au fleuve Mississipi, borné de l'autre côté par la continuation de la rue Gaiennié, et la ligne de séparation des faubourgs Ste. Marie et Delord, et mesurant 318 pieds 5 pouces à la rue Gaiennié, jusqu'à ce qu'il coupe ladite ligne de division des faubourgs Ste. Marie et Delord, et delà s'étendant sur ladite ligne à 200 pieds jusqu'au fleuve Mississipi, ensemble le privilège de la batture, et tout l'accroissement et alluvion, ainsi que tous les droits, privilèges et avantages attachés au dit lot de terre, cette propriété étant la même que M M. Morgan, Celles et Hunderson ont acquise conjointement avec ledit feu Samuel B. Slocomb, de la succession de William C. Wilkes, chargée pour un quart de la dotte de Madame Marie Antoine Wilkes, épouse du dit William C. Wilkes, et devant rapporter à la succession de William C. Wilkes.

Conditions de la vente: 1, 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais de l'acquéreur 12 juin—29

SUCCESSION de James Madison Zacharie—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens—Vendredi, 8 juillet 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu James Madison Zacharie, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues du Canal et des Remparts, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts, plus ou moins, sur 49 pieds 6 pouces, plus ou moins, de profondeur et face à la rue du Canal, avec le privilège d'une allée de trois pieds, qui se trouve derrière le dit lot, et qui ouvre sur la rue du Canal; ensemble la maison en briques à deux étages avec mansarde qui se trouve sur le dit lot de terre, consistant en une cuisine, salle à manger et deux cabinets au rez de chaussée; deux salons au premier, deux chambres au second étage, et deux chambres à domestiques dans la mansarde, ainsi que des latrines doubles, un puits et une cuve, le tout en bon état.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en termes égaux qui y ajoutent l'intérêt à 6 pour cent du jour de la vente jusqu'au paiement, avec hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 juin—3t

FARINE 1000 barils Superfine, à vendre par

G DORSEY, 26 Nlle Levée.
9 juin

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Hébrard—Vente par le Régistier des Testamens—Jeudi, quatrième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Hébrard, et ainsi pour compte de la communauté qui existait entre la dite défunte et son mari Antoine Hébrard, les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1o. Pauline, nègresse âgée d'environ dix huit ans, domestique de maison;

2o. Pauline, nègresse âgée d'environ dix-huit ans, domestique de maison, malaudie.

3o. Eléonore, négresse âgée d'environ trente-huit ans, cuisinière et blanchisseuse.

4o. Peggy, négresse âgée d'environ dix ans, domestique de maison.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Propriétés foncières:

1o. Une portion de terrain située au faubourg La Course, faisant partie du terrain désigné par le numéro 6 de l'îlet numéro seize, ayant mesure française, vingt huit pieds à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Joseph Garcia, et de l'autre par Pierre Liotaud.

Conditions: comptant.

2o. Un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Ste. Marie, rue de la Commune, entre les rues Philippe et de l'Ile, mesurant trente quatre pieds de face à la rue de la Commune, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre portion dudit terrain, et de l'autre par la propriété de M. Trépagnier, avec tous les édifices y construits.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3o. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie; faisant face aux rues de la Commune et Gravier, entre les rues Baronne et Carondelet, mesurant trente pieds de face à chacune des dites rues Gravier et Commune, sur une profondeur de deux cent quarante deux pieds, courant de l'une à l'autre de ces deux dernières rues, avec les bâtisses y construites.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets de la somme de deux mille piastres chaque, payables le cinq août mil huit cent trente sept, de payer la somme de quatre mille piastres compt